



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Hébergement des porcs	Numéro : H-7
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 14 août 2014
Révisée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 20 mars 2015
But : Décrire les procédures d'hébergement pour les porcs	Version 1

Généralités

- Seuls les animaux d'une même espèce dont l'état de santé est compatible devraient être hébergés dans la même pièce.
- Un contact humain positif est important à la fois pour le bien-être de l'animal et pour réduire l'influence du stress sur les résultats expérimentaux. Des contacts **quotidiens** entre le personnel et les animaux est obligatoire.
- Chaque méthode d'enrichissement utilisée doit être compatible avec le protocole.
- Un dispositif d'urgence doit être présent afin de maintenir la température et le taux d'humidité du milieu à un niveau acceptable.
- La stabilité des paramètres environnementaux est primordiale afin de ne pas biaiser les résultats expérimentaux et causer des problèmes de santé.
- L'hébergement des porcs en liberté doit être préconisé afin de permettre aux animaux le maintien de comportements normaux.
- Toutes les alarmes doivent être enregistrées et une notification d'alerte envoyée au responsable en charge de faire les vérifications. Le responsable du système doit prendre les mesures adéquates et prévenir un vétérinaire et/ou le responsable de l'animalerie.

Conditions environnementales

- Vérifier les conditions environnementales quotidiennement, garder un registre de la température et du taux d'humidité.

Conditions environnementales

Paramètres	Besoins	Critères d'alarme
Changements d'air	15 à 20 par heure	Non applicable
Taux d'humidité	55 à 75 %	Variation de l'humidité de plus de 5 % par rapport à la valeur choisie (ex. : 50 % \pm 5 %)
Température ¹	10 à 25°C	Température inférieure ou supérieure de 2 °C à la valeur choisie (ex. 20 °C \pm 2 °C)
Cycle de lumière	12 h de clarté / 12 h de noirceur	Une minuterie doit être utilisée et vérifiée régulièrement ou branchée sur un système d'alarme

¹ La température des locaux des animaux doit être surveillée quotidiennement et, de préférence, enregistrée 24 heures sur 24.

Hébergement

- Héberger les animaux en respectant l'espace minimale requis pour l'espèce et le nombre d'animaux.
- Permettre sauf dans le cas d'indications contraires, l'hébergement en enclos.
- Utiliser une litière certifiée qui absorbe l'humidité, est exempte de poussière et non toxique pour les animaux

Superficie de plancher nécessaire selon la taille de l'animal

Poids de l'animal	Superficie de plancher (hébergement individuel)	Superficie de plancher (hébergement en groupe)
≤ 25 kg	1,08 m ² / animal	0,54 m ² / animal
25-50 kg	1,35 m ² / animal	0,90 m ² / animal
50-100 kg	2,16 m ² / animal	1,80 m ² / animal
100-200 kg	4,32 m ² / animal	3,60 m ² / animal
> 200 kg	> 5,40 m ² / animal	> 4,68 m ² / animal

Nourriture et eau

- S'assurer que les animaux aient toujours accès à de la nourriture et de l'eau de qualité, appétissante, exempte de contaminants et appropriée aux besoins nutritifs de l'espèce. L'espace fournie aux animaux doit leur permettre de s'alimenter simultanément.
- Utiliser de la nourriture certifiée ou faire approuver la nourriture par un vétérinaire.
- Dispenser quotidiennement la ration de nourriture déterminée par le vétérinaire et jeter les portions restantes de la veille.
- Entreposer la nourriture de façon à minimiser les risques de contamination, de détérioration ou de souillure (voir PNF H-11, Entreposage de la nourriture).

Enrichissement

- Héberger les animaux en groupe. Permettre un contact visuel, auditif et olfactif avec les autres moutons.
- Fournir de l'enrichissement alimentaire si possible (fruits, légumes, friandises certifiées, etc.) préalablement approuvé par le vétérinaire.
- Encourager le comportement de fouissage en fournissant de la litière en quantité suffisante, en fournissant des balles de foin stériles, etc.
- Fournir des jouets dans la cage ou l'enclos (Kong, balles, chaînes accrochées, bouteilles de plastique). Les porcs préfèrent les jouets odorants (corde trempée dans le jus, Kong rempli de beurre d'arachides, etc.) et destructibles.
- Des périodes d'exercices peuvent être fournies aux porcs hébergés individuellement ou en cages :

- Lorsque le protocole le permet, fournir au moins 2 périodes d'exercices (les porcs sont libres sur le plancher de la pièce) de 15 minutes minimum par semaine.
- Les exercices de groupe doivent être surveillés afin d'éviter des bagarres et les animaux de différents groupes expérimentaux ne doivent pas être mis ensemble afin d'éviter la contamination.
- S'assurer que le plancher est non-glissant (utiliser des tapis de caoutchouc si nécessaire).
- Mettre de la musique pendant le jour dans la pièce d'hébergement si possible.

Références

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, Vol. 1, 2^e édition, Ottawa 1993, 232 p.

National Research Council, Guide for the care and use of laboratory animals, National Academy Press, Washington, D.C., 1996, 125 p.

Lab Animal, volume 42, pages 54 à 61, *The effects of music on animal physiology, behavior and welfare*, Leanne C. Alworth, MS, DVM, DACLAM & Shawna C. Buerkle, BS.

J.A. Bollen, Peter et al., *The laboratory swine*, Laboratory animal science, 2000, 135 p.